



---

Conseil de sécurité

**Réunion en format Arria :**  
**Maîtrise des armes légères et gestion d'armes dans les régimes de sanctions de l'ONU**

New York, le 4 avril 2025  
Déclaration prononcée par la Suisse

---

Monsieur le Président,

Je remercie la Sierra Léone et les co-parrains d'avoir agendé cette thématique importante, ainsi que les intervenantes et intervenants.

La contribution de la lutte contre la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre à l'avènement de sociétés pacifiques est un élément important des Objectifs du développement durable. Les régimes de sanctions, y inclus les embargos sur les armes sont un instrument clé à cet égard. Leur érosion est une préoccupation majeure de ma délégation.

Laissez-moi souligner trois points à cet égard:

Premièrement, pour garantir l'efficacité et crédibilité des régimes de sanctions, il faut s'assurer qu'ils restent adaptés aux réalités de leur contexte et qu'ils soient transparents par rapport aux objectifs à atteindre pour leur levée. Des levées de sanctions prématurées peuvent compromettre la sécurité. Les décisions du Conseil d'adapter ses mesures de sanctions doivent tenir compte du contexte politique, sécuritaire et humanitaire et des analyses fournies par les groupes d'experts ou le Secrétaire général.

Deuxièmement, la prolifération transfrontalière des armes alimente la violence armée et l'extrémisme violent. Pour y remédier, un renforcement de la coopération entre États voisins s'impose. En Afrique de l'Ouest, la Suisse s'engage avec le Bureau des affaires de désarmement et l'UNIDIR autour de la gestion des armes et munitions et la prévention de l'extrémisme violent. Nous observons qu'une approche holistique de la gestion des armes et munitions est nécessaire pour prévenir la violence armée, notamment en agissant sur ses causes profondes. Notre engagement encourage un échange de bonnes pratiques entre les communautés au niveau de la prévention de l'extrémisme violent et la gestion des armes et munitions. Une étude identifiera des options pratiques pour renforcer les liens entre communautés.

Troisièmement, les embargos doivent mieux être coordonnés avec les autres activités onusiennes. Il serait ainsi utile d'examiner comment les opérations de maintien de la paix pourraient appuyer plus efficacement les panels d'experts, notamment en mettant en place des mécanismes et procédures pour renforcer le monitoring des embargos sur les armes, ainsi que l'échange d'informations et la coopération. De même, nous saluons un renforcement des capacités et des compétences des missions dans ce sens, y compris une intégration accrue de ces aspects dans les formations préalables au déploiement du personnel. De plus, comme l'avait déjà souligné la résolution 2616 (2021) les opérations de maintien de la paix devraient recevoir des mandats de soutien aux autorités nationales pour le développement de capacités.

Laissez-moi conclure en soulignant que des Comités de sanctions effectifs sont nécessaires pour surveiller et faciliter la mise en œuvre des régimes de sanctions. Sur la base de notre expérience à la tête d'un Comité, nous appelons les membres du Conseil à assumer leurs responsabilités et à résoudre rapidement l'impasse quant aux présidences des organes subsidiaires.

Je vous remercie.

---

*Unofficial translation*

Mr. Chairperson,

I would like to thank Sierra Leone and the co-sponsors for putting this important topic on the agenda, as well as the speakers for their briefings.

The contribution of the fight against the illicit proliferation of small arms and light weapons to the advent of peaceful societies is an important element of the Sustainable Development Goals. Sanctions regimes, including arms embargoes, are a key instrument in this regard. Their erosion is a major concern for my delegation.

Let me emphasize three points in this regard:

First, to ensure the effectiveness and credibility of sanctions regimes, we must ensure that they remain adapted to the realities of their context and that they are transparent with regard to the objectives to be achieved for their lifting. Prematurely lifting sanctions can compromise security. The Council's decisions to adapt its sanctions measures must take into account the political, security and humanitarian context and the analyses provided by the panel of experts or the Secretary-General.

Secondly, the cross-border proliferation of weapons fuels armed violence and violent extremism. To remedy this, greater cooperation between neighboring states is needed. In West Africa, Switzerland is working with the Office for Disarmament Affairs and UNIDIR on the management of arms and ammunition and the prevention of violent extremism. We observe that a holistic approach to the management of arms and ammunition is necessary to prevent armed violence, in particular by addressing its root causes. Our commitment encourages an exchange of good practices between communities in the prevention of violent extremism and the management of arms and ammunition. A study will identify options for strengthening links between communities.

Thirdly, embargoes must be better coordinated with other UN activities. It would therefore be useful to examine how peacekeeping operations could more effectively support expert panels, in particular by setting up mechanisms and procedures to strengthen the monitoring of arms embargoes, as well as information exchange and cooperation. Similarly, we welcome a strengthening of the capacities and skills of missions in this direction, including greater integration of these aspects in pre-deployment training. In addition, as already emphasized in resolution 2616 (2021), peacekeeping operations should be given mandates to support national authorities in capacity development.

Let me conclude by emphasizing that effective sanctions committees are necessary to monitor and facilitate the implementation of sanctions regimes. Based on our experience as Chair of a sanctions' committee, we call on the members of the Council to assume their responsibilities and to quickly resolve the impasse regarding the presidencies of the subsidiary bodies.

Thank you.